



## UNION SYNDICALE DE LA PSYCHIATRIE

52 rue Gallieni 92240 Malakoff  
tél. 01 46 57 85 85 – fax 01 46 57 08 60  
e-mail : [uspsy@free.fr](mailto:uspsy@free.fr) – site : [www.uspsy.fr](http://www.uspsy.fr)

### Mensonges et jusqu'au boutisme forcené

La politique de secteur en psychiatrie sur quelques dizaines d'années a permis à un grand nombre d'équipes d'organiser, notamment dans les centres médico-psychologiques (ou dans d'autres structures), un accueil, une disponibilité, une écoute dans des lieux ouverts et hospitaliers, dans la cité au plus près de la population ; ces lieux sont, pour le moment, souvent accessibles sans excès de formalité, sans fichage excessif, sans paiement à l'acte et donc hors parcours de soins, à tous ceux qui le souhaitent... Cet accès direct, sans jugement, sans procédure ou protocole pré-applicable, dans le respect de la différence, de la singularité, après quelques années de fonctionnement sur ce mode, autorisera sans doute celui qui souffre, qui parfois se sent étrange, sur la base du « bouche à oreille » avec ou sans le soutien de proches, à franchir les portes de la structure... Ce n'est qu'un commencement, cette alliance, cette confiance, il faudra constamment la retravailler... C'est ce travail de toute une équipe qui permettra de limiter autant que possible la crise, l'urgence, la contrainte.

Ce travail, en quelques mois, sera balayé par la mise en œuvre de cette loi qui renforce les représentations stigmatisantes et coercitives de la psychiatrie. Pour les centaines de milliers de nouveaux usagers annuels, évitement et défiance viendront remplacer confiance et hospitalité. Les lieux d'accueil et de soin seront inexorablement marqués par les rapports de force inhérents à la mise en place de soins contraints en ambulatoire, alors qu'ils ont vocation à être des espaces d'écoute, d'accueil et de prévention.

L'« enfermement au dehors », avec « kit de vie » et traitement imposé et normalisé par des protocoles revient à l'externalisation de l'asile, ou plutôt de son organisation, avec effacement de l'individu.

Présenter la contrainte en ambulatoire comme une nouveauté, voire une avancée, est une escroquerie visant à manipuler à la fois les élus et la population, alors même qu'il s'agit d'une proposition de « légalisation » de pratiques décrites comme abusives et dénoncées comme telles dans un rapport de l'IGAS en mai 2005...

Mais plutôt que de durcir les contrôles pour imposer une meilleure application et limiter la contrainte à l'exception, la commission se proposera d'assouplir ces mêmes mesures ! Elle choisira de faire de l'exception la règle, pour que tout rentre dans l'ordre. Cette commission ne

fera que constater, sans les analyser ou en évaluer les conséquences, des écarts entre les départements pouvant aller de 1 à 5 pour les HDT et de 1 à 9 pour les HO (hospitalisation sans le consentement antérieurement appelé internement). Il est pourtant peu probable que ces écarts soient liés au nombre de patients, à leur état de santé ou leur situation, mais plutôt à des pratiques différentes des équipes de psychiatrie et des Préfets... La création, par exemple, d'un observatoire national de la contrainte n'a pas été envisagée.

Le risque zéro n'existe pas, et surtout « les violences » sont médiatisées de manières très inégales, essentiellement en fonction du marché qu'elles représentent, et de l'instrumentalisation permise par un pouvoir qui s'en nourrit.

L'obstination politicienne, la fascination pour l'omniscience supposée du leader, le mensonge et la manipulation confirmée, s'il le fallait, par le réajustement récent de l'une des associations d'usagers, présentée comme favorable à la loi proposée au vote mardi à l'assemblée, vont donc provoquer une régression sans précédent dans l'accès et l'organisation des soins en psychiatrie.

L'urgence résidait pourtant dans le renforcement de la capacité à accueillir : il faut soutenir la politique de secteur là où elle est en place et la rétablir là où elle ne l'est plus, ou pas encore.

La différence avec les scandales ou catastrophes sanitaires précédentes, c'est que les coupables en se manifestant par leur vote dans les deux assemblées, engageront ainsi leur responsabilité.

*Pierre Paresys, vice président de l'Union syndicale de la Psychiatrie le 30 mai 2011*